

MASTER

MUSICOLOGIE

PARCOURS INTERPRÉTATION MUSICALE

PRÉSENTATION

Porté par le département Musique et l'Institut supérieur des arts de Toulouse (isdaT), le Master "Interprétation musicale" vise à répondre à un besoin : celui pour les titulaires du Diplôme National de Musicien Professionnel (DNSPM), couplé à la licence de Musicologie parcours B, de pouvoir poursuivre leurs études dans le cadre d'un deuxième cycle universitaire, afin de combiner interprétation et recherche.

Le principe retenu permet aux étudiants de suivre les séminaires de recherche et la méthodologie disciplinaire en commun avec les étudiants du parcours musicologie, et de substituer les UE purement musicologiques par de la pratique instrumentale délivrée par le département spectacle vivant de l'Institut supérieur des arts de Toulouse (isdaT).

COMPÉTENCE(S) VISÉE(S)

- rechercher les sources musicales et bibliographiques et à définir un corpus de recherche.
- appliquer les normes en usage dans la communauté scientifique
- mettre au point une méthode d'analyse musicale adaptée au sujet de recherches et au corpus choisi.
- repérer et faire la synthèse des ouvrages d'histoire et d'esthétique musicales susceptibles d'aider à la construction de problématique diverses et variées
- communiquer les résultats de la Recherche à la fois auprès de publics spécialisés et de publics de non-spécialistes
- rédiger des mémoires
- communiquer de façon claire et non ambiguë dans au moins une langue étrangère (en général l'anglais)

CONDITIONS D'ACCÈS

L'accès à la première année se fait **sur dossier et entretien**.

Le dossier est à télécharger sur le site web de l'UT2J (rubrique "Découvrir nos formations").

Les candidatures sont ouvertes aux titulaires d'une Licence mention Musicologie, du DNSPM, du bachelor d'interprétation musicale ou d'une formation Bac+3 équivalente



ET APRÈS ?

- Musicologue ;
- Ingénieur(e) culturel(e) (musique) ;
- Directeur / directrice artistique (musique) ;
- Conseiller/Conseillère en formation (musique) ;
- animateur/animatrice spécialiste d'activités culturelles (spécialité : musique)

Pour vous informer sur les possibilités de poursuites d'études ou d'insertion professionnelle, vous pouvez contacter le Service Commun Universitaire d'Information, d'Orientation et d'Insertion Professionnelle : scuio-ip@univ-tlse2.fr | 05 61 50 45 15



” LES ENSEIGNEMENTS

1^E ANNÉE

Semestre 7	ECTS	HEURES
► UE 701 MU00701V Méthodologie de la recherche en musicologie	10	25
au choix :		
► UE 702 MU0A702V Musique d'ensemble 1	3	25
MU0B702V Création musicale 1		
► UE 703 MU0A703V Pratique instrumentale 1	8	25
► UE 704 MU00704V Séminaire transversal de musicologie 1	3	25
► UE 705 MU0A705V Apprentissage ou approfondissement d'un 2d instrument 1	3	25
► UE 706 Langue vivante ou option	3	25

Semestre 8

► UE 801 MU0A801V Travail de recherche : production artistique et mémoire	12	
au choix :		
► UE 802 MU0A802V Musique d'ensemble 2	3	50
MU0B802V Création musicale 2		
► UE 803 MU0A803V Pratique instrumentale 2	6	25
► UE 804 MU00804V Séminaire transversal de musicologie 2	3	25
► UE 805 MU0A805V Apprentissage ou approfondissement d'un 2d instrument 2	3	25
► UE 806 Langue vivante ou option	3	25

2^E ANNÉE

Semestre 9	ECTS	HEURES
► UE 901 MU00901V Journées d'études	10	
au choix :		
► UE 902 MU0A902V Musique d'ensemble 3	3	25
MU0B902V Création musicale 3		
► UE 903 MU0A903V Pratique instrumentale 3	8	25
► UE 904 MU00904V Séminaire transversal de musicologie 3	3	25
► UE 905 MU00905V Construire un projet professionnel	3	25
► UE 906 Langue vivante ou option	3	25

Semestre 10

► UE 1001 MU0A111V Mémoire de recherche et production artistique	27	
► UE 1002 MU00112V Séminaire transversal de musicologie 4	3	25